

Le végétal dans l'espace public

N°5

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

De l'embellissement à la résilience, végétaliser les espaces communaux

Les efforts fournis par les communes pour agrémenter l'espace public grâce au végétal témoignent de l'attachement à la présence de la nature au cœur de nos villages.

Les espaces plantés participent à la qualité du cadre de vie : changeant au rythme des saisons, ils dispensent ombrage et fraîcheur, mettent en valeur les édifices, jouent un rôle dans l'organisation de l'espace et facilitent la gestion des eaux pluviales en permettant leur infiltration.

Ils sont aussi garants du maintien de la biodiversité en renforçant la trame verte au sein des bourgs.



Le végétal comme élément majeur de l'espace public (Longuesse).

Le végétal est vivant, il évolue au fil des saisons et des générations. Chaque espèce a une personnalité qui impacte son environnement et les motifs paysagers déterminent l'identité d'un lieu. Aménager avec le végétal requiert réflexion et savoir faire pour tirer parti de ses atouts.

■ Concevoir un projet végétal

Des compétences nécessaires

Dans nos villages, l'aménagement végétal de l'espace public, utilisé par tous et entretenu par quelques-uns, est soumis à des contraintes spécifiques, allant du respect de l'identité locale et rurale à la facilité et l'économie d'entretien des espaces plantés.

A la manière d'un paysagiste concepteur, il s'agit de mener une réflexion préalable pour assurer la pérennité des aménagements. Lorsque le projet végétal s'inscrit dans la démarche d'obtention du label «Villes et villages fleuris», il devient fédérateur et motivant pour la municipalité, les agents communaux, les habitants et les partenaires. Avant la plantation, il convient de :

- Connaître les besoins spécifiques de chaque plante et sa capacité à s'adapter au milieu environnant.
- Prendre en compte l'allure de chaque plante, combinaison entre son origine, son port, son originalité qui déterminent le caractère qu'elle donnera au lieu.
- Anticiper ses dimensions à maturité pour éviter les contraintes d'une taille répétée.
- Évaluer l'entretien futur des plantations et prévoir si nécessaire les moyens financiers et humains.



Un massif de plantes vivaces et arbustives adaptées aux conditions du milieu. Rustique et résistant à la sécheresse, il demande peu d'entretien et ses dimensions n'empièteront pas sur les voies de circulation (Omerville).



Lorsque l'espace est suffisant pour laisser s'exprimer un arbre en port libre, celui-ci devient un véritable patrimoine. La silhouette et la floraison d'un marronnier participent ici à l'identité du lieu (Wy-dit-Joli-Village).

■ Agir en faveur de la biodiversité et de l'identité régionale

La flore locale et spontanée

Indispensables au maintien de la faune sauvage, notamment des pollinisateurs, les espèces champêtres et indigènes sont le fondement de la biodiversité. Elles sont préconisées dans les projets d'aménagement paysager ; chez les pépiniéristes, le label « Végétal local » garantit leur provenance.

D'autre part, il ne faut pas négliger l'intérêt de la végétation qui s'installe naturellement, anciennement surnommée « mauvaises herbes ». Les espèces spontanées sont de fait parfaitement adaptées à leur environnement, elles participent activement aux interactions essentielles à la survie de l'écosystème, et présentent souvent un attrait esthétique indéniable.



La flore spontanée est préservée et accompagne le mur de pierre (Sagy).



Massif fleuri de plantes sauvages au jardin de l'écomusée (Théméricourt).



Une aubépine en port libre orne un carrefour en cœur de village (Omerville).



La charmille (haie taillée constituée de charmes), motif paysager identitaire et rural, est facile d'entretien (Seraincourt).

■ Penser aux plantations nourricières

L'installation sur l'espace public d'arbres et arbustes fruitiers sous forme de vergers et de haies représente une action forte en faveur du patrimoine naturel local et pour l'avenir des générations futures.



A Frémainville, un verger communal offre un espace ombragé et récréatif à proximité de l'école.

Attention aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

Leur apparition sur le territoire communal doit faire l'objet d'une attention particulière. Elles induisent des problématiques environnementales, économiques et sanitaires. Il est utile de les connaître pour ne pas les planter. Le Parc naturel régional du Vexin français conseille quant à leur gestion. Liste des espèces disponible sur le site du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Quand le végétal remplace avantageusement le minéral

Dans les rues du village

Les plantes vivaces installées sur les trottoirs inutilisés par les piétons confèrent aux rues une ambiance accueillante, elles apportent une diversité de couleurs et de feuillages, permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et servent de gîte et de couvert aux insectes.



Grâce à l'entretien sélectif, les roses trémières et une végétation herbacée sauvage se sont installées spontanément (Frémainville).



La municipalité a fait déminéraliser un trottoir à la demande des riverains qui ont réalisé des plantations de vivaces et petits arbustes (Sailly).



Les plantes vivaces variées sur un trottoir trop étroit pour être utilisé par les piétons impactent positivement l'ambiance de la rue. Ces plantations, réalisées par les riverains dans le cadre d'une action «Je Jardine Mon Village» avec le CAUE95, ont également tissé du lien social (Genainville).

Dans le cimetière

De plus en plus de communes optent pour la végétalisation du cimetière. Les allées sont enherbées et tondues, les espaces en attente sont laissés en prairie pendant l'été, et la plantation de vivaces, arbustes ou arbres permet de transformer le cimetière en jardin propice au recueillement et favorable à la biodiversité. L'abandon de l'usage de produit phytosanitaire préserve la qualité des eaux.



Allée redevenue enherbée (Frémainville).

Pour aller plus loin

A consulter sur le site du PNR :

- Gestion différenciée
- Villages en herbe : films et document
- Fiches plantes vivaces
- Haies et vergers
- Guide de conception et de gestion écologique des cimetières (Agence Régionale de la Biodiversité)

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr